



171

NUMERO

jeudi 15 avril 2004

NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

HOMMAGE A LEON JOUHAUX (1879-1954)

Le 28 avril 1954 disparaissait Léon Jouhaux.

**Le Conseil économique et social
commémorera le cinquantième anniversaire
de cette disparition**

le mardi 11 mai 2004 à 14 heures 45.

**Les membres et les agents du Conseil
sont invités à assister
à la cérémonie de dépôt de gerbe
par le Président du Conseil
devant la statue de Léon Jouhaux,
dans la salle hypostyle du Palais d'Iéna.**



LEON JOUHAUX

EN QUELQUES DATES

1er juillet 1879 : Naissance de Léon Jouhaux, à Paris.

1895 : Léon Jouhaux entre, à 16 ans, aux manufactures d'allumettes de Pantin-Aubervilliers : il y découvre le militantisme syndical.

1909 : A trente ans, il devient Secrétaire général de la Confédération générale du travail (CGT).

1916 : Il lance l'idée d'une organisation internationale pour élaborer les instruments d'amélioration de la condition ouvrière.

1918 : La Première Guerre mondiale terminée, il présente un projet de création d'un « Conseil économique national ».

1919 : Il participe à la Conférence de la Paix et aux négociations qui aboutissent à la création de l'Organisation internationale du travail (OIT).

1936 : Il contribue, par son action, aux réformes concernant les conventions collectives, les congés payés, la semaine de 40 heures, les nationalisations.

1940 : Le Gouvernement de Vichy dissout les Confédérations syndicales et assigne à résidence le secrétaire général de la CGT.

1943-1945 : Léon Jouhaux est interné par les Allemands au Château d'Itter dans le Tyrol.

1945-1947 : Revenu d'internement, il reprend la tête de la CGT en partage avec Benoît FRACHON. Il devient également Président de la Fédération syndicale mondiale et délégué à l'ONU.

1947-1948 : Après la scission de la CGT, il devient Président de la CGT-Force ouvrière. Il est également élu à la présidence du Conseil économique instauré par la Constitution de la IV^{ème} République.

1949 : Il se voit confier la vice-présidence de la Confédération internationale des syndicats libres. Il est élu Président du Conseil international du mouvement européen.

10 décembre 1951 : Il reçoit le prix Nobel de la Paix.

1953 : Il propose sa médiation aux autorités pour apaiser les conflits dans les services publics.

28 avril 1954 : Mort de Léon Jouhaux.

LES IDEES DE LEON JOUHAUX

Léon Jouhaux est, dans sa jeunesse, imprégné d'idées libertaires. Il croit à l'effondrement rapide du capitalisme et pense que, pour l'accélérer et mener des réformes de structures, il faut user de la grève le plus souvent possible.

Devenu Secrétaire général de la CGT, il se positionne nettement du côté des "révolutionnaires" et réaffirme la nécessaire indépendance du mouvement syndical vis-à-vis de la Section française de l'Internationale ouvrière ainsi que des partis politiques et des pouvoirs publics.

Toutefois, au cours de la Première Guerre mondiale, Léon Jouhaux accepte de dialoguer avec les pouvoirs publics. Le Secrétaire général de la CGT acquiert ainsi une influence croissante au sein du monde politique et suggère des réformes sociales profondément novatrices (création d'une Organisation internationale du travail, institution, en France, d'un « Conseil économique national »...).

Syndicaliste révolutionnaire dans sa jeunesse, il évolue progressivement en faveur d'un syndicalisme plus réformiste.

S'il soutient des actions sociales dures, il est aussi à l'origine de la création de lieux où patrons et ouvriers peuvent dialoguer. Il se bat pour l'instauration d'un dialogue entre toutes les composantes socioéconomiques de la Nation afin de faire évoluer plus rapidement la société.

Léon Jouhaux lutte également pour obtenir de grandes conquêtes sociales telles que : la diminution du temps de travail et l'instauration de la journée de travail de huit heures, la création d'un régime de retraites et l'amélioration des conditions de travail.

En matière économique, Léon Jouhaux est favorable à la nationalisation de l'industrie.

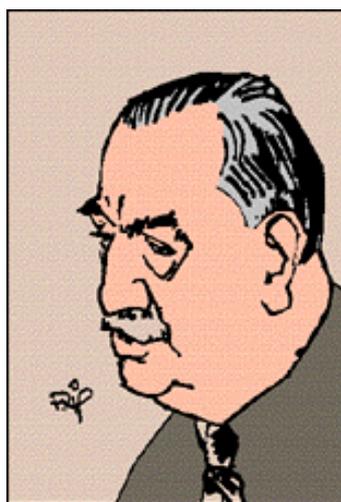
De surcroît, Léon Jouhaux développe, dès la Première Guerre mondiale, les relations syndicales au niveau international.

Ses propositions en faveur du dialogue social sont mises en œuvre avec la création, en 1919, de l'Organisation internationale du travail (OIT) et, en 1925, du Conseil national économique.

Suite à l'arrivée au pouvoir du Front populaire, Léon Jouhaux refuse certes toute participation directe de la CGT au gouvernement, mais il contribue activement à la mise en œuvre de réformes économiques et sociales majeures.

Son engagement syndical lui vaut, après l'instauration du Régime de Vichy, d'être interné en Allemagne.

Revenu d'internement, il reprend la tête de la CGT et exerce à nouveau les fonctions de Secrétaire général, avec Benoît FRACHON.



Léon Jouhaux

D'après un dessin de Frip, paru dans Force Ouvrière le 4 avril 1946.

Le syndicalisme français connaît, après les mouvements sociaux de 1947, la scission de la CGT en deux confédérations : la CGT et la CGT-Force ouvrière. Léon Jouhaux est alors élu Président de la CGT-FO en avril 1948.

Par ailleurs, il est devenu, en 1947, le premier Président du Conseil économique, instauré par la Constitution de 1946, en remplacement du Conseil national économique.

Il continue également d'exercer des activités importantes au sein du Bureau international du travail (BIT), de l'ONU et de la Confédération internationale des syndicats libres.



LEON JOUHAUX : **PREMIER PRESIDENT DU CONSEIL** **ECONOMIQUE ET SOCIAL**

Bien connaître les tendances dominantes de la société et mieux écouter ses forces socio-professionnelles sont des objectifs anciens du pouvoir politique. Henri IV n'avait-il pas déjà institué un Conseil du commerce ?

Toutefois, il faut attendre la fin du XIX^{ème} siècle et la Première Guerre mondiale pour que l'association du monde économique et social à la décision publique soit réellement conceptualisée.

En 1918, Léon Jouhaux, Secrétaire général de la CGT, présente un projet de « Conseil économique national » qui serait chargé d'examiner, à titre consultatif, tous les problèmes posés par le retour à la paix.

Le Gouvernement se limite toutefois à instaurer, en 1919, une commission ministérielle composée de quatorze ministres et sous-secrétaires d'Etat, deux hauts-fonctionnaires et seulement trois représentants des organisations ouvrières.



Léon Jouhaux proteste contre le peu de place accordée à la représentation syndicale et décide alors de créer sa propre institution. Au XIV^{ème} Congrès de la CGT, à Lyon, en 1919, Léon Jouhaux décide la mise en place d'un « Conseil économique du travail » au sein de la structure confédérale. Cet organisme se réunira pour la première fois en janvier 1920 et produira un certain nombre d'études de valeur sur des problèmes économiques importants tels que les nationalisations.

Le décret du 16 janvier 1925, très largement inspiré de cet organisme, institue le Conseil national économique, ancêtre direct du Conseil économique et social actuel.

Son activité est cependant suspendue par décret le 16 octobre 1939.

Après la Seconde Guerre mondiale et dans le droit fil des réflexions du Conseil national de la Résistance, la Constitution de la IV^{ème} République du 27 octobre 1946 donne un statut constitutionnel au Conseil économique.

Dans Le Peuple du 11 avril 1946, Léon

Jouhaux a exprimé ses propositions en faveur d'un nouveau Conseil économique : « Depuis 1934, dans son plan de travail, la CGT réclamait une profonde modification de la Constitution de 1875 : elle préconisait la création d'un véritable Conseil national de l'économie ayant des pouvoirs constitutionnels. Nous n'avons pas changé d'avis car les événements de ces douze dernières années ont montré, d'une manière éclatante, que nous avons vu juste. Le moment est maintenant venu d'inscrire dans la nouvelle Constitution ce Conseil national de l'économie française.(...) Il ne nous semble pas possible de donner actuellement, dans notre régime de démocratie politique, des pouvoirs de décision à une telle assemblée économique : mais nous insistons avec force pour que le Conseil national économique soit l'organe obligatoire de documentation et d'orientation du Gouvernement et du Parlement et qu'il soit consulté avant le vote de toute loi de caractère économique ou social. »

Léon Jouhaux est élu Président de ce nouveau Conseil en 1947, fonction qu'il exercera jusqu'à sa mort en 1954.

LEON JOUHAUX EN CITATIONS

« Adhérer au syndicalisme signifie délivrer le monde de la guerre »

« La paix doit être fondée sur la justice sociale et l'amélioration de la condition de la classe ouvrière »

« Pour remplir sa mission, le syndicalisme doit conserver son entière personnalité. Il ne peut ni ne doit s'inféoder à aucun parti politique »

Il faut « organiser les rapports entre les éléments patronaux et ouvriers, en leur

montrant l'intérêt général qui les domine ».

« C'est parce que nous sommes tous Français, parce que nous aimons tous la France, que notre unité, si indispensable, s'est refaite et que nous la conserverons », déclare-t-il au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.



« Il y a présentement, dans les raisons qui nous réunissent, une cause qui est à la fois un départ de la vie et qui conditionne la vie en même temps qu'elle détermine les courants sociaux, c'est la cause de la liberté et pour considérer que l'homme n'est pas un robot, qu'il est une personnalité déterminée par sa conscience dans la plénitude de ses responsabilités comme dans la plénitude de sa liberté. Si l'homme doit être une personnalité libre et consciente, les organisations qu'il constitue doivent être, elles aussi, des organisations libres. »

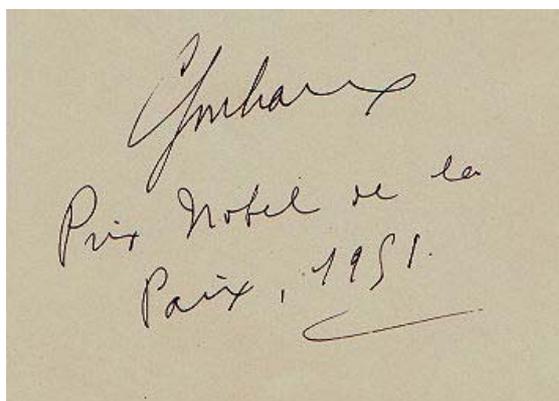
« Une récompense c'est un point de départ. Le fait que l'on vous récompense pour une action déterminée veut dire que cette action doit être poursuivie avec plus de force encore », déclare-t-il lorsqu'il reçoit le prix Nobel de la Paix en 1951.

« A mes yeux, le Conseil économique a aujourd'hui conquis droit de cité, droit de cité national et aussi droit de cité international », déclare Léon Jouhaux en 1952.



ECRITS DE LEON JOUHAUX

- « *Le rôle du Conseil économique* » - Revue française du travail, août 1947 ;
- « *Situation économique et sociale de la classe ouvrière* » - Revue politique et parlementaire, février 1948 ;
- « *Nous continuons la CGT* », discours prononcé au congrès constitutif de la CGT-Force ouvrière le 13 avril 1948 – document FO, 1948 ;
- « *Le Conseil économique* » - Problèmes de politique internationale IV, 1952 ;



BIBLIOGRAPHIE SUR LEON JOUHAUX ET SUR LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

- « *Jouhaux et la CGT* », par Raymond Millet - Éditions Denoël/Steele - Paris, 1937 ;
- « *Problèmes de politique économique internationale* », Éditions du Grand Siècle, Paris, 1952 ;
- « *Léon Jouhaux 1879-1954* » - Paris, imprimerie Cerbonnet, 1954 ;
- « *Léon Jouhaux, cinquante ans de syndicalisme* » « *I – Des origines à 1921* » par Bernard Georges et Denise Tintant – Paris, Presses universitaires, 1962 ;
- « *Léon Jouhaux dans le mouvement syndical français* » par Bernard Georges et Denise Tintant – Paris, Presses universitaires, 1979 ;
- « *Léon Jouhaux (1879-1954) dans le mouvement syndical français* » par Georges Lefranc – Les Études sociales et syndicales, janvier 1980 ;
- « *Conseil économique et social* » - Livre du cinquantième anniversaire du CES, octobre 1996 ;
- « *La démocratie sociale à la française. L'expérience du Conseil national économique 1924-1940* », Alain Chatriot, La Découverte, Paris, 2002 ;
- « *Le modèle politique français. La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours* », Pierre Rosanvallon, Éditions du Seuil, Paris, 2004.